DIRIGER

un ACM

LES DÉPLACEMENTS

SUPPORT TECHNIQUE
4 PAGES

DP9

Jobanim

Donnons vie à l'animation !

Mentions légales et droits d'auteur
Ce document est protégé par les lois relatives aux droits d'auteur et à la propriété intellectuelle. Toute distribution, modification, transmission ou revente, partielle ou intégrale, sous quelque forme que ce soit et par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable de l'auteur, est strictement interdite et constituerait une violation des droits d'auteur passible de poursuites civiles et pénales. L'achat de ce fichier ne confère aucun droit de cession ou de revente.
Pour toute demande d'autorisation ou information complémentaire, merci de contacter l'auteur via jobanim.net.

RESSOURCES

www.jobanim.net

EMPLOI

www.jobanim.com

Les déplacements en ACM

1. Introduction

Le déplacement d'enfants dans le cadre d'un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) constitue une responsabilité majeure. Qu'il soit effectué à pied, à vélo, en bus, en minibus ou en voiture, chaque mode de transport impose des règles précises afin d'assurer la sécurité, le confort et le respect de la réglementation. La clé : anticipation, encadrement, rigueur.

2. Les déplacements à pied

- Taille du groupe : 12 à 16 enfants maximum par groupe.
- Position : Sur route, file indienne à gauche (face à la circulation), sauf danger particulier. Sur trottoir large : en rangs de deux, à droite.
- Encadrement : Minimum 2 adultes (1 ouvreur, 1 fermeur) + éventuellement un éclaireur.
- Traversées : sécurisées et regroupées.
- Visibilité nocturne : éclairage blanc/jaune à l'avant et rouge à l'arrière.

3. Les déplacements à vélo

- Taille du groupe : 14 personnes maximum (animateurs compris).
- Distance entre groupes : minimum 50 mètres.
- Encadrement : 1 leader devant, 1 serre-fil derrière.
- Équipement : casque obligatoire -12 ans, recommandé pour tous, vérification des vélos, trousses de réparation/secours.
- Sécurité : éviter routes fréquentées, communication entre encadrants, adapter le trajet aux capacités.

4. Les déplacements en bus

- Organisateur : choisit le transporteur, contractualise.
- Chef de convoi : responsable pendant le trajet, connaît la liste des enfants, l'itinéraire, rappelle les règles.
- Encadrement : animateurs près des issues de secours.
- Réglementation : interdictions ponctuelles l'été sur grands axes, briefing sécurité obligatoire.

5. Les déplacements en minibus

- Conducteur : +21 ans, permis B depuis plusieurs années.
- Placement : respecter règles liées aux airbags, siège auto homologué adapté à chaque enfant.
- Rappel : mêmes règles qu'en voiture particulière.

6. Utilisation de voitures personnelles par les animateurs

- Conditions : permis B, ordre de mission officiel, assurance adaptée, autorisation parentale.
- Sécurité : application stricte des règles de siège auto.

7. Principes clés de sécurité

1. Préparer le déplacement (itinéraire, météo, matériels, encadrement).
2. Respecter les tailles de groupe et distances réglementaires.
3. Vérifier les équipements et documents (listes, autorisations, assurances).
4. Assurer la communication entre encadrants.
5. Rappeler les règles aux enfants avant le départ.

8. Conclusion

Les déplacements en ACM

La sécurité des déplacements en ACM repose sur l'organisation, la communication et la vigilance permanente. Chaque sortie doit être planifiée avec rigueur. Aucun compromis n'est possible lorsqu'il s'agit de protéger les enfants.